

Séance du 4 NOVEMBRE 2015

Date de la convocation : 27/10/2015

L'an deux Mil Quinze et le 4 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Membres du Conseil Municipal : 11

Votants : 8

Présents : 7

Exprimés : 8

Représentés : 1

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Présents : Mmes et Mrs Michel LESECQ, Yoan PASCAREL, Bernard PIERREFITE, Dominique ANDRE, Sophie IRWAN, Aleida MOLENKAMP, Olivier DESMAISON.

Absente excusée : Madeleine PEYRAT a donné POUVOIR à Bernard PIERREFITE.

Absents : Thierry CAUX, Benoît DESCOMPS, Jean-Pierre LUÇON

A été nommé secrétaire : Bernard PIERREFITE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme la Trésorière d'Objat qui demande l'admission en non-valeur de pièces comptables pour un montant de 1 696.50 €. Ces produits provenant de loyers impayés, dus par Mme Carole Lambert, n'ont pas pu être recouvrés malgré de nombreuses et diverses tentatives. Un état des présentations et admissions en non-valeur, transmis par Mme la Trésorière, sera annexé à la présente délibération.

Mr le Maire :

- propose aux membres présents d'accepter ces admissions en non-valeur qui donneront lieu à un mandat de dépenses à l'article 6541,
- demande aux membres présents de se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** les admissions en non-valeur présentées pour un montant total de 1 696.50 €,
- **DEMANDE** à Mr le Maire de faire établir un mandat de dépenses à l'article 6541 de ce même montant.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour établir le mandat d'admission en non-valeur d'un montant de 1 696.50 € (cf : délibération n° 2015/35 du 04/11/2015), il est nécessaire de prendre une DM (Décision Modificative) consistant en un virement de crédits, comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		1 696.50			
Créances admises en non-valeur				6541		1 696.50
Fonctionnement dépenses			1 696.50			1 696.50
			Solde			0.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⇒ **ACCEPTÉ** la Décision Modificative ci-dessus pour un montant de **1 696.50 €**.

REPAS OFFERT PAR LA COMMUNE

Dominique ANDRE informe le Conseil Municipal que le restaurateur de l'auberge de La Treille a fait une proposition de deux menus pour le repas offert par la municipalité aux personnes de la commune âgées de 70 ans et plus, au prix de 27 € par personne.

Après délibération, cette proposition est acceptée et le menu n° 1 est choisi.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Départ du cortège de la mairie à 10 heures, accompagné par la Fanfare de Juillac, et dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

OUVERTURE DU CAFE / SALON DE THE

Le Café/Salon de Thé, situé sur la place de la Prévôté et repris par Mme Annie Pascarel, est ouvert depuis le 22 octobre 2015.

TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DES BERNARDOUX ET ROUTE DE LA LAGUNE

Les travaux sont achevés à ce jour.

TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE CHEZ PAQUES

L'incendie d'un camion, route de Chez Pâques, a endommagé la chaussée en décembre 2014. L'entreprise Freyssinet est intervenue le 3 novembre pour effectuer la réparation

FLEURISSEMENT POUR TOUSSAINT

Des chrysanthèmes ont été déposés au cimetière et dans certaines jardinières du village.

BENNES ENCOMBRANTS

En attente d'un devis de NCI Environnement.

EPAREUSE

En très mauvais état après la campagne de coupe 2015, l'épareuse vieillissante est au garage pour expertise.

ACHAT DE DIVERS MATERIELS POUR SALLE DE PREPARATION / SALLE ST LIBERAL

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'achat pour du matériel d'occasion, afin d'équiper la salle de préparation de la salle polyvalente Saint-Libéral : hotte aspirante, lave-vaisselle, étuve froide, pour un montant total de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de l'acquérir pour la commune et leur demande un avis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir ces différents matériels pour la somme de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour établir le mandat d'un montant de 1 440 € (cf : délibération n° 2015/37 du 04/11/2015), il est nécessaire de prendre une DM (Décision Modificative) consistant en un virement de crédits, comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Installations, matériel et outillage tech	215	H.O.	1 440.00			
Autres immobilisations corporelles				2188	H.O.	1 440.00
Investissement dépenses			1 440.00			1 440.00
		Solde	0.00			

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ **ACCEPTE** la Décision Modificative ci-dessus pour un montant de **1 440 €**.

DON

Mr Bernard Pierrefite informe les membres présents qu'un don de 150 € a été fait à la commune par une entreprise installée temporairement à côté des vestiaires du Stade. Elle effectuait des travaux chez un particulier.

PROJECTEURS DU JARDIN PHILIPPE RANOUX

Mr Yoan Pascarel fait le point sur l'éclairage public ; l'éclairage du bas du village fonctionne. Il précise aussi que l'électricien JPierre Raffailac a été sollicité pour remplacer les 2 projecteurs de l'église et remettre en état le projecteur fixé au balcon de l'ancienne mairie.

BULLETIN MUNICIPAL

Il est demandé à chaque vice-président de commission communale de préparer un compte-rendu de l'année écoulée afin d'alimenter le bulletin municipal en cours de rédaction.

Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Mr Yoan Pascarel fait le point sur le dossier de contrôle remis par le bureau APAVE et concernant les bâtiments communaux.

TRANSFERT APC

Mr Georgelin, Chargé de Mission à La Poste, a rencontré Mr le Maire, Mr Pascarel et Mr Pierrefite pour décider de l'implantation du bureau de la nouvelle APC. Le transfert sera effectif début janvier 2016.

DEMISSIONS

Mr le Maire donne lecture des courriers remis par Mr Thierry CAUX et Mr Benoît DESCOMPS, informant le Conseil Municipal de leur décision de démissionner de leur fonction d' élu, à dater du 3 novembre 2015.